



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue lundi le 4 juillet 2022 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sorel, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents :

Michel Péloquin, maire
Mario Cardin, conseiller
Benoit Bibeau, conseiller
Vincent Lavallée, conseiller
Roger Soulières, conseiller

Chantal Laferrière, adjointe administrative

Sont absents :

Guy Lambert, conseiller
Myriam Cournoyer, conseillère
Maxime Dauplaise, greffier-trésorier

01-07-22

01- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte. Une (1) personne assiste à la séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Vincent Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE NOMMER madame Chantal Laferrière, adjointe administrative, afin d'agir à titre de greffière d'assemblée et de rédiger le procès-verbal de cette séance ordinaire en remplacement du directeur général et greffier-trésorier monsieur Maxime Dauplaise.

ADOPTÉE

02-07-22

02- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Benoit Bibeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des délibérations précédentes
 - a) séance ordinaire du 6 juin 2022
- 4- Correspondance pour décision
 - a) Demande pour la tenue d'un rassemblement d'un club de motorisé
 - b) Demande de compensation entretien chemin privé Île-aux-Fantômes
 - c) Demande d'autorisation, Parcours chemin du Lac
 - d) Demande de financement CAPS, centre animalier Pierre-De Saurel
- 5- Correspondance aux archives
- 6- Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiement
- 7- Comités municipaux
 - a) Comité consultatif d'urbanisme
 - i) Dépôt du procès-verbal de la séance du 21 juin 2022
 - ii) Demande PIIA du 787, chemin du Chenal-du-Moine



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

- iii) Demande PIIA du 1764, chemin du Chenal-du-Moine
 - iv) Demande de PIIA du 183, chemin du Chenal-du-Moine
 - b) Conseil local du Patrimoine
 - i) Dépôt du compte rendu de la rencontre du 16 juin 2022
- 8- Travaux de remplacement de la conduite de refoulement du SP-4 par forage dirigé
- a) Décompte n° 3 final et libération de la retenue
- 9- Centre de services municipaux, Hydro-Québec
- 10- Clôture garage municipal
- 11- Fête de l'Halloween 2022
- 12- Autres affaires
- 13- Questions du public
- 14- Levée de la séance

ADOPTÉE

03- ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉCÉDENTES

03-07-22

-séance ordinaire du 6 juin 2022

Il est proposé par Vincent Lavallée, appuyé par Benoit Bibeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022 tel que présenté.

ADOPTÉE

04- CORRESPONDANCE POUR DÉCISION

04-07-22

-01 a) Demande pour la tenue d'un rassemblement d'un club de motorisés

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée à la Municipalité pour la tenue d'un rassemblement de motorisés du club Provincial Winniebec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est pour un rassemblement d'environ soixante (60) motorisés ayant pour but de faire découvrir la région;

CONSIDÉRANT QUE cet évènement se tiendra dans le stationnement arrière du centre de services municipaux sis au 1685, chemin du Chenal-du-Moine ;

CONSIDÉRANT QUE le club Winniebec souhaite également louer la grande salle communautaire le vendredi, samedi et dimanche pour la tenue de différentes activités telles que : souper et soirée bingo, chorales, cours de danse, souper et soirée dansante;

CONSIDÉRANT QUE les dates soumises sont les suivantes : 2-3-4 juin 2023, le 9-10-11 juin 2023 ou le 16-17-18 juin 2023;

CONSIDÉRANT la tenue du festival country de Sainte-Anne-de-Sorel du 14 au 17 juin 2023;

CONSIDÉRANT la tenue du festival Bières, vins et terroir en juin 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Benoit Bibeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

D'AUTORISER la tenue d'un rassemblement d'environ soixante (60) motorisés du club Provincial Winniebec les 2, 3 et 4 juin 2023 au centre de services municipaux;

DE LOUER la salle communautaire ainsi qu'un grand stationnement les 2, 3 et 4 juin 2023 pour la somme forfaitaire de 5 000 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

05-07-22

-02 b) Demande de compensation entretien chemin privé Île-aux-Fantômes

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de compensation/subvention pour l'entretien du chemin privé de l'Île-aux-Fantômes à l'automne 2021;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a jamais offert de compensation/subvention pour l'entretien de rue et/ou chemin privé sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'il y a actuellement dix (10) rues privées sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE pour une question d'équité, il n'y a pas lieu d'offrir de compensation/subvention pour l'entretien de rue et/ou chemin privé sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut offrir le service d'entretien de rue et/ou chemin privé au moyen d'une taxe spéciale pour celles-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Benoit Bibeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AVISER le responsable du dossier pour le *Comité d'entretien du chemin privé de l'Île-aux-Fantômes*, que la municipalité n'entend pas donner suite à la demande de compensation/subvention pour l'entretien du chemin privé de l'Île-aux-Fantômes;

D'INFORMER le responsable du dossier pour le *Comité d'entretien du chemin privé de l'Île-aux-Fantômes*, que la municipalité est disposée à offrir le service d'entretien du chemin privé de l'Île-aux-Fantômes suivant l'imposition d'une taxe spéciale pour ce service.

ADOPTÉE

06-07-22

-03 c)- Demande d'autorisation, Parcours chemin du Lac

CONSIDÉRANT la demande de l'organisme *Chemin du Lac* pour la réalisation d'un parcours de marcheurs partant de Sorel-Tracy jusqu'à Bécancour en passant par Sainte-Anne-de-Sorel;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation est formulée pour l'installation de balises le long du parcours à Sainte-Anne-de-Sorel;

CONSIDÉRANT le plan proposé par *Chemin du Lac*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Vincent Lavallée, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le parcours de marcheurs sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

D'AUTORISER l'installation des balises de *Chemin du Lac* aux endroits demandés soient:

- Intersection rue de la Rive et de la rue du Quai;
- Intersection rue du Quai et du chemin du Chenal-du-Moine;
- Face à l'intersection de la rue Saint-Michel et du chemin du Chenal-du-Moine;
- Intersection rue de l'Anse et du chemin du Chenal-du-Moine;
- Intersection rue Lachapelle et du chemin du Chenal-du-Moine;
- Devant le 1717 chemin du Chenal-du-Moine;
- Intersection du chemin de l'Île-aux-Fantômes et du chemin du Chenal-du-Moine;
- Face à la maison du Marais.

DE VERSER aucune compensation financière.

ADOPTÉE

07-07-22

-04 d) Demande de financement CAPS, Centre animalier Pierre-De Saurel

Le Conseil prend connaissance de la demande pour un don ou une commandite du *Centre Animalier Pierre-De Saurel* (CAPS) concernant sa campagne de levée de fonds pour l'achat de nouveaux enclos à chien;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau bâtiment *Centre Animalier Pierre-De Saurel* exige l'acquisition et l'installation de cinq (5) nouveaux enclos pour chiens sécuritaires et faciles d'entretien;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'un enclos est d'environ 2 500 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Bibeau, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OFFRIR une aide financière non récurrente pour l'acquisition et l'installation d'un (1) enclos à chien pour le nouveau bâtiment du CAPS pour une somme de 2 500 \$.

DE PRENDRE les sommes nécessaires à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

08-07-22

05- CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

Il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Vincent Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la correspondance soit versée aux archives.

ADOPTÉE

09-07-22

06- ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT le dépôt par le greffier-trésorier du rapport des dépenses autorisées, soit par le Conseil ou par un fonctionnaire autorisé en vertu du règlement de délégation de pouvoir de dépenser n° 529-2018;

CONSIDÉRANT que le Conseil, pour appliquer une saine gestion et un suivi adéquat des finances, s'est assuré que les crédits budgétaires étaient disponibles;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE RATIFIER les paiements déjà effectués en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une résolution de ce Conseil soit : un montant de 54 577,86 \$ en salaires, contributions de l'employeur et autres déductions à la source pour le mois de juin 2022 ainsi qu'un déboursé de 219 067,45 \$ pour la période comprise entre le 7 juin 2022 et le 4 juillet 2022;

D'AUTORISER l'émission des chèques pour le paiement des comptes à payer pour la période comprise entre le 7 juin 2022 au 4 juillet 2022 pour un montant de 298 293,46 \$.

ADOPTÉE

07- COMITÉS MUNICIPAUX

-01 a) Comité consultatif d'urbanisme

10-07-22

-Dépôt du procès-verbal de la séance du 21 juin 2022

Le Conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance du Comité Consultatif d'Urbanisme tenue le 21 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal.

ADOPTÉE

11-07-22

-Demande PIIA du 787, chemin du Chenal-du-Moine

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour le Conseil de statuer sur un projet visant un agrandissement en cour avant du bâtiment principal situé au 787 chemin du Chenal-du-Moine afin d'ajouter un garage intégré à la propriété comportant un étage au-dessus pour faire une chambre à coucher et une salle de bain;

CONSIDÉRANT les plans préparés par *Mario Beauchemin*, designer en date du 30 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation de la firme d'arpenteurs-géomètres *Géoterra* doit être déposé afin de s'assurer de ne pas empiéter dans la zone inondable de fort courant (0-20 ans) et le respect des marges applicables;

CONSIDÉRANT QUE ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 445-2010 et ses amendements de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel;

CONSIDÉRANT QUE ce projet répond aux objectifs et critères énoncés au règlement n° 445-2010 et ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande dans son procès-verbal du 21 juin 2022 d'accepter le projet tel que présenté.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Bibeau, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

QUE ce projet déposé, soit accepté CONDITIONNELLEMENT au dépôt du plan d'implantation de la firme d'arpenteurs-géomètres *Géoterra* démontrant aucun empiètement dans la zone inondable de fort courant (0-20 ans) et le respect des marges applicables.

ADOPTÉE

12-07-22

-Demande PIIA du 1764, chemin du Chenal-du-Moine

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour le Conseil de statuer sur un projet visant un agrandissement en cour arrière du bâtiment principal situé au 1764 chemin du Chenal-du-Moine;

CONSIDÉRANT les plans préparés par *Jean Paré, architecte* en date de juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation de la firme d'arpenteurs-géomètres *Géoterra* doit être déposé afin de s'assurer de ne pas empiéter dans la zone inondable de fort courant (0-20 ans) et le respect des marges applicables;

CONSIDÉRANT QUE ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 445-2010 et ses amendements de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel;

CONSIDÉRANT QUE ce projet répond aux objectifs et critères énoncés au règlement n° 445-2010 et ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande dans son procès-verbal du 21 juin 2022 d'accepter le projet tel que présenté.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE ce projet déposé, soit accepté CONDITIONNELLEMENT au dépôt du plan d'implantation de la firme d'arpenteurs-géomètres *Géoterra* démontrant aucun empiètement dans la zone inondable de fort courant (0-20 ans) et le respect des marges applicables.

ADOPTÉE

13-07-22

-Demande de PIIA du 183, chemin du Chenal-du-Moine

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour le Conseil de statuer sur un projet de construction d'une résidence unifamiliale isolée avec garage intégré au 183 chemin du Chenal-du-Moine;

CONSIDÉRANT QUE ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 445-2010 et ses amendements de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel;

CONSIDÉRANT les plans préparés par *F. Deguise, dessinateur* en date du 17 juin 2022 et du plan d'implantation de la firme d'arpenteurs-géomètres *Géoterra* sous les minutes 3871 en date du 17 juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE les plans finaux respectent les objectifs et critères du P.I.I.A. énoncés au règlement n° 534-2019 et s'harmonisent avec le cadre bâti;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande dans son procès-verbal du 21 juin 2022 d'accepter le projet tel que présenté.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Bibeau, appuyé par Vincent Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE ce projet soit accepté tel que déposé et qu'au moins un arbre soit planté sur la propriété.

ADOPTÉE

14-07-22

-02 b) Conseil local du Patrimoine

-Dépôt du compte rendu de la rencontre du 16 juin 2022

Le Conseil a pris connaissance du procès-verbal de la rencontre du Conseil local du Patrimoine tenue le 16 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal.

ADOPTÉE

15-07-22

08- TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE DE REFOULEMENT DU SP-4 PAR FORAGE DIRIGÉ

-08 a) Décompte n° 3 final et libération de la retenue

CONSIDÉRANT le dépôt du décompte progressif n° 3 concernant les travaux de construction pour les travaux de remplacement de la conduite de refoulement du SP-4 par forage dirigé;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement préparée par notre ingénieur, monsieur Luc Brouillette en date du 21 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Vincent Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER au paiement du décompte n° 3 des travaux de remplacement de la conduite de refoulement du SP-4 par forage dirigé, incluant la libération de la retenue de cinq pour cent (5%) à la réception provisoire des travaux au montant de 6 243,75 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Les entreprises Delorme inc.*

ADOPTÉE

16-07-22

09- CENTRE DE SERVICES MUNICIPAUX, HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT la construction du nouveau centre de services municipaux;

CONSIDÉRANT QUE lors des prévisions budgétaire 2022, les coûts relatifs à la fourniture d'électricité pour le centre des services ont été sous évalués;

CONSIDÉRANT que le poste budgétaire n° 02 13000 670 est déjà atteint;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Bibeau, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

QUE les factures d'Hydro-Québec excédant le poste budgétaire n° 02 13000 670 relatives au centre de services municipaux soient payées à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

17-07-22

10- CLÔTURE GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE le 6 décembre 2021 le conseil municipal octroyait à *Clôtures Sécuribec Sorel-Tracy* le mandat de fournir et d'installer une clôture au garage municipal ainsi que la fourniture de lattes intimités;

CONSIDÉRANT QUE l'installation a bien été exécutée en mai 2022;

CONSIDÉRANT QU'afin de préserver un bon voisinage avec les propriétés voisines, il y a lieu de modifier le modèle et la couleur des lattes afin d'obtenir plus d'intimité du côté du chemin du Chenal-du-Moine;

CONSIDÉRANT QUE les employés municipaux ne sont pas en mesure de faire l'installation dans un court délai;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Vincent Lavallée, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le changement de modèle des lattes et choisir la couleur noire afin d'obtenir plus d'intimité au coût de 675 \$ plus taxes.

DE MANDATER *Clôtures Sécuribec Sorel-Tracy* à procéder à l'installation des nouvelles lattes noires au coût minimum de 6 \$ le pied linéaire pour un coût approximatif de 1 600 \$ plus taxes

DE PRENDRE les sommes nécessaires à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

18-07-22

11- FÊTE DE L'HALLOWEEN 2022

CONSIDÉRANT QUE le comité loisir travaille actuellement à la réalisation de la fête de l'Halloween sur l'Île-aux-Fantômes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'engager certaines dépenses afin de réaliser cette belle fête automnale;

CONSIDÉRANT QUE des commanditaires devront être sollicités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Vincent Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le plan de commanditaire préparé par notre coordonnatrice aux loisirs, aux communications et au soutien aux groupes sociaux.

ADOPTÉE

12- AUTRES AFFAIRES

13- QUESTIONS DU PUBLIC

Yves Gauthier : - déneigement de l'Île-aux-Fantômes de quelle façon le coût de déneigement par la ville serait réparti entre les résidents de l'île;



No de résolution
ou annotation

19-07-22

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

- - si un accident survient lors de l'Halloween, la ville serait-elle responsable? Les résidents veulent être rassurer à ce sujet.

14- LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets étant traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Benoit Bibeau, appuyé par Vincent Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE LEVER la séance.

ADOPTÉE

Michel Péloquin, maire

Maxime Dauplaise,
directeur général
et greffier-trésorier

Chantal Laferrière,
adjointe administrative

« Je Michel Péloquin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »